

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-14 REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-14 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE FAÇON À Y INTÉGRER LA SECTION 37, « DISPOSITIONS APPLICABLES AU SECTEUR M-235 – SECTEUR MIXTE DU PÔLE LÉO ».

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-14

- Avis est donné que lors d'une séance tenue le 14 avril 2020, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2012-14 intitulé « Règlement numéro 2012-14 modifiant le règlement numéro 2012-00 tel qu'amendé concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de façon à y intégrer la section 37, « Dispositions applicables au secteur M-235 – secteur mixte du pôle Léo ».

Ce projet de règlement s'applique à la zone M-235.

ZONE VISÉE	ADRESSES CONCERNÉES
M-235	Route 132 : 6040 à 6180 et lots 3 558 401, et lots 2 374 177, 6 271 625, 6 341 454 Rue Léo

Par sa résolution numéro 147-05-20, le Conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation soit remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits concernant ce projet de règlement, par courriel à : greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante : 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1M1 ou encore à la chute à courrier de l'hôtel de ville située à l'avant du bâtiment, pour une période de quinze (15) jours, suivant la publication du présent avis soit le 22 mai 2020, et ce jusqu'au 6 juin 2020, 16 h 30.

OBJET DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour principal objet d'intégrer la section 37 « Dispositions applicables au secteur M-235 – secteur mixte du pôle Léo. »

Objectifs généraux

- Signaler et distinguer l'entrée du parc d'affaires à l'intersection de la Route 132 en favorisant l'établissement de fonctions mixtes complémentaires qui permettent d'animer une place publique centrale sur le boulevard urbain et en assurant une continuité dans les aménagements des domaines publics et privés;
- Contribuer à l'établissement d'un secteur d'affaires distinctif au sein de la Ville de Sainte-Catherine s'inspirant des meilleures pratiques de développement et d'aménagement durable;
- Concevoir un cadre bâti doté d'une facture architecturale contemporaine, noble et prestigieuse, allié à des aménagements au design urbain recherché, confirmant l'identité du lieu;
- Définir une signature et une expression architecturale singulière pour le parc d'affaires;
- Aménager un milieu convivial pour l'ensemble des usagers du secteur et offrir un paysage ouvert sur des espaces verts partagés et des parcours actifs connectés;
- Mettre en œuvre des projets de construction afin d'optimiser l'utilisation du sol et améliorer la qualité de vie selon la capacité de développement du territoire pour les secteurs à développer, redévelopper ou requalifier;
- Concevoir le développement d'un quartier à échelle humaine préconisant une complémentarité entre les réseaux actifs privés et publics, afin de rehausser la perméabilité urbaine pour créer une connexion efficace et fonctionnelle aux équipements récréatifs situés à proximité;
- Planifier un quartier en considérant les lots adjacents susceptibles de présenter un potentiel de développement, de redéveloppement ou de requalification, afin de favoriser la création de milieux de vie intégrés et cohérents;
- Concevoir un quartier favorisant des aménagements et des bâtiments à faible impact environnemental, dans le respect des principes du développement durable;
- Préserver les massifs boisés au sein des réseaux de déplacement actifs et maintenir ces derniers comme bande de mitigation;

- Développer et aménager le pôle d'affaires, de façon durable, afin notamment, d'accroître son verdissement dans l'optique de rétablir une biodiversité au sein du secteur centre pour limiter les îlots de chaleur;
- Soigner l'image de la rue Léo en privilégiant un mobilier urbain commun à l'ensemble des places d'affaires.
- Concevoir des projets inclusifs respectant les diverses politiques municipales.

Les détails du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption sont disponible sur le site Internet officiel de la Ville de Sainte-Catherine au www.ville.sainte-catherine.qc.ca dans la section « [Avis publics](#) ». ([Pour la présentation du projet de règlement 2012-14, cliquez ici](#))

Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 22 mai 2020

Me Pascalie Tanguay, greffière